

# Association Jeunesse et Culture Paris 6

## COMMUNIQUÉ

L'association Jeunesse et Culture Paris 6, actuel gestionnaire du Centre d'Animation Saint-Michel, dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement, à Paris, a appris le 29 novembre, après 13 mois de procédure, son éviction de la gestion du Centre, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Comme beaucoup d'autres associations locales parisiennes, gestionnaires d'autres Centres d'Animation – équipements locaux par excellence – et dont les contrats de délégation de service public arrivaient à terme, elle a soumissionné à l'appel d'offres lancé par la Ville en novembre 2005 pour la gestion du Centre Saint-Michel sous la forme d'un marché public article 30.

Implantée localement depuis 40 ans, animée par un bureau et un Conseil d'Administration constitués en quasi-totalité de bénévoles usagers du Centre, promouvant dans son fonctionnement les principes démocratiques de renouvellement régulier de son conseil d'administration, d'encouragement des usagers à la prise de responsabilités, de transparence dans sa gestion, Jeunesse et Culture Paris 6 estimait être en accord avec les nouveaux objectifs de la Ville de Paris concernant l'exercice local de la citoyenneté, rappelés à maintes reprises par l'adjointe au Maire de Paris en charge de la Jeunesse, Clémentine AUTAIN.

Force est de constater dans les décisions finales d'attribution par la Ville des mandats de gestion que ces principes ont été au mieux méconnus, au pire bafoués.

Comme peut le constater quiconque consulte les décisions du Conseil de Paris, la grande majorité des Centres d'Animation dont les contrats de gestion ont été renouvelés en 2006 ont vu leur gestion confiée à de puissantes associations et fédérations dont le mode de fonctionnement (dirigeants salariés, coûts de structure qu'entraînent des effectifs importants de permanents...) contraste fortement avec celui d'associations locales, animées par des bénévoles.

Néanmoins, la Ville de Paris, dans une réponse à la question orale 2006 QO 407 posée au Conseil de Paris des 13 et 14 novembre 2006, portant sur le renouvellement des conventions de gestion des centres d'animation parisiens, mentionne que « **les associations locales n'ont (...) en aucune manière été pénalisées dans le cadre des procédures de renouvellement des conventions de gestion** », et précise également l'importance pour la Ville de Paris de « **continuer de s'appuyer sur un savoir-faire associatif local très précieux** ».

Cette **incohérence des décisions avec les déclarations** s'est également manifestée dans les conditions pratiques dans lesquelles se sont déroulées les négociations (heures des réunions, délais pour fournir les documents, charge de travail). Elles ne laissent aucune chance à des associations animées par des bénévoles, dont l'activité professionnelle accapare déjà une grande partie de la journée.

Jeunesse et Culture estime donc que les affirmations de la Ville selon lesquelles "**les associations locales n'ont été en aucune manière pénalisées (...)**" sont contredites par les faits.

Sans préjuger du surcoût qu'entraîne pour la collectivité la gestion des Centres d'Animation par des « professionnels salariés », nous jugeons dommageable pour l'exercice de la citoyenneté au niveau local, l'éviction – par ailleurs sans ménagement – des associations locales basées sur le bénévolat et l'implication des usagers.

Pour sa part, l'association Jeunesse et Culture Paris 6 continuera à faire vivre, avec la Ville de Paris ou sous d'autres formes, les principes d'égal accès à la culture et de citoyenneté active qui sont les siens, comme l'a rappelé à l'unanimité son Conseil d'Administration réuni le 29 novembre 2006.

Paris, le 30 novembre 2006

Contact : **Philippe STEINMETZ**  
**Président de l'Association Jeunesse et Culture Paris 6**  
**Tel : 06 68 29 44 85**  
**Mail : [jeunesseetculture@yahoo.fr](mailto:jeunesseetculture@yahoo.fr)**  
**[www.jeunesseetculture.hautetfort.com](http://www.jeunesseetculture.hautetfort.com)**